

trouve un stationnement à Lausanne de pouvoir finalement trouver un moyen de recharge, si tant est que le véhicule le permette. Pour ces raisons, le groupe PLR refusera cette résolution.

Mme Sarah Neumann (Soc.) : – Ce soir, on improvise un peu. Ma démarche n'est donc pas concertée avec celle de mon collègue Yvan Salzman. L'une des questions qu'il posait se retrouve également dans ma prise de position. Il me paraît difficile en l'état actuel des choses de soutenir cette résolution, d'une part pour la question que posait M. Yvan Salzman, soit est-ce qu'on peut actuellement savoir qui se branche, et où ?

Il me semble qu'il y a des éléments de réponse dans le texte de la Municipalité, et qu'en l'état, c'est difficile voire impossible.

Par ailleurs, nous sommes dans une période de transformation, de transition. Malgré tout, un véhicule hybride, c'est mieux qu'un véhicule thermique. C'est moins bien qu'un véhicule électrique. Et c'est encore moins bien que pas de véhicule du tout. Mais on essaie d'aller vers une amélioration de la situation, de diminuer l'utilisation de l'essence en ville, progressivement.

Conduire les usagers de véhicules hybrides à utiliser le mode thermique à Lausanne ne me paraît pas judicieux. Après, je suis loin d'être une spécialiste. A titre personnel, j'utilise l'électrique seulement avec mon vélo, que je recharge à domicile.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Ce soir, on prend la parole l'un après l'autre sans préparation. J'ai une réaction par rapport à cette résolution. Je me mets à la place d'une personne qui, en toute bonne foi, a remplacé son véhicule à moteur classique par une hybride en pensant bien faire et qui a peut-être récemment changé de voiture. Vous lui demandez aujourd'hui de changer de voiture, de vendre sa voiture actuelle parce qu'il y aura des difficultés pour les recharges. Vous avez tendance à pousser ces personnes à changer de véhicule. Changer de véhicule trop vite après un autre achat, acheter un nouveau véhicule, faire construire un nouveau véhicule, si je ne m'abuse, c'est la pire consommation de CO₂. On pousse les gens à changer de voiture. Je suis pour qu'on les garde le plus longtemps possible. Par rapport à ces personnes-là, ce n'est pas du tout bien, au niveau du bilan énergétique. Ce n'est pas une bonne idée.

Je le vois déjà en ville. Ça va obliger à des recharges sauvages. Je l'ai déjà constaté à Lausanne. On voit des personnes qui tirent un fil depuis leur balcon, qui traversent la rue avec le fil. Je vous assure que c'est vrai. J'ai des photos. Je ne pense pas que cette recharge sauvage soit beaucoup mieux. C'est une fausse bonne idée. Je vous invite à la rejeter.

M. Oleg Gafner (Les Verts) : – Peut-être que si nous avions traité cette interpellation dans un futur un peu plus lointain, certaines personnes auraient lu l'étude que je mentionnais. Vous parlez de véhicules non polluants. Ces véhicules sont gravement polluants. Il faut toujours se rappeler ce que fait la Ville de Lausanne. L'interpellation a permis de le montrer. Les bornes publiques de recharge n'assurent pas la recharge de la majorité des véhicules. Le taux d'occupation est relativement faible. Il faut le rappeler. La Municipalité a annoncé sa volonté d'augmenter le nombre de places.

Votre volonté de développer les opportunités de recharge, cher groupe PLR, c'est déjà acté. Ce mode de consommation, c'est une arnaque totale. Il faut prendre des mesures pour que ça aille dans le bon sens. « Il y a eu un gros loupé. On va essayer de limiter ces comportements parce que ce n'est pas écolo. » On sait que les taux d'occupation des bornes publiques ne sont pas satisfaisants. Ça veut dire que ce n'est pas cette offre qui permet de recharger les véhicules électriques aujourd'hui. On peut en tirer toutes les conclusions que l'on veut. Par contre, on ne peut pas dire à des personnes de ne pas recharger sur certains types de bornes. Par contre, on peut faire en sorte que la Municipalité montre que ces véhicules ne sont pas une bonne option pour la Ville et de le concrétiser. Vous remarquez la différence de formulation de cette résolution par rapport à la rédaction de ma question numéro 3.

Je demandais à la Municipalité, en lien avec une loi fédérale, si elle envisageait de restreindre l'accès à certaines places de parking. Je n'ai pas repris cette formulation en demandant une limite d'accès. Libre à la Municipalité de signaler si ces places ne devraient pas faire l'objet de la recharge d'un certain nombre de véhicules.

On a un potentiel de développement dans la Ville de Lausanne. La Ville va faire plus. A nous de montrer comment on peut faire plus ou comment on ne peut pas faire plus vu que ces véhicules sont une catastrophe environnementale. Lisez l'étude en question.

Le Conseil, par 24 oui, 23 non, et 7 abstentions, adopte la résolution de M. Oleg Gafner.

(insérer délibéré)

Clôture de la séance

La présidente : – Ce soir, j’aurais beaucoup aimé que vous soyez un peu plus préparés. C’est un petit regret. Un peu de silence, s’il vous plaît ! Nous avons fait huit rapports ordinaires et dix interpellations ordinaires. Il ne reste plus beaucoup d’interpellations ordinaires. J’espère que vous serez prêts, la prochaine fois, pour les quelques-unes qui restent. On pourra aussi prendre de l’avance sur les rapports ordinaires. Ce sont des situations qui pourraient se reproduire, que l’on puisse prendre plus facilement des rapports ordinaires. Je prierai les groupes de passer de bonnes vacances et d’y réfléchir, et pas seulement aller bronzer dans des contrées lointaines, au soleil – ce n’est pas souhaitable, ça voudrait dire prendre l’avion. En montagne, il y a aussi du soleil pour bronzer.

On se retrouve le 28 février. Un peu de silence ! Je n’ai pas encore fermé la séance ! Il est toujours possible de prendre le prochain rapport ordinaire. Je vous retrouve le 28 février à 18 h dans cette salle. Merci d’être préparés et bonnes vacances.

La séance est levée à 22 h 15.